

Informatīvais materiāls tapis projekta "Atbalsta pasākumi starptautiskās aizsardzības personām" ietvaros.

Projektu Patvēruma, migrācijas un integrācijas fonda ietvaros īsteno biedrība "Patvērums "Drošā māja"".

Projektu līdzfinansē Eiropas Savienība.

Granta līgums Nr. PMIF/9/2016/1/03.







SOMMAIRE

1. Informations générales sur la Lettonie 5
2. Documents d'identité valables en Lettonie
3. Droits, obligations et responsabilités des habitants de la Lettonie
4. Jours fériés officiels (jours de congé)
5. Histoire de la Lettonie
6. Droits et obligations du demandeur d'asile
7. Soins médicaux9
8. Réseau de la sécurité sociale
9. Système de l'aide sociale
10. Système éducatif
11. Apprentissage de la langue lettonne
12. Emploi et recherche d'emploi
13. Recherche du logement et le marché immobilier
14. Non-discrimination et égalité des chances
15. Religion
16. Banques et la change de monnaie
17. Possibilités de loisirs
18. Climat et conditions météorologiques en Lettonie
19. Code de la route en Lettonie
20. Transports en commun
21. Téléphone, poste et internet
22. Numéros d'appel en cas d'urgence

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES L SUR LA LETTONIE

Le drapeau national de la Lettonie



Les armoiries d'État de la Lettonie



La carte de Lettonie



Le régime politique : république parlementaire

Superficie: 64 589 km²

La longueur totale des frontières nationales : 1862 km

La longueur de la côte de la mer Baltique en Lettonie: 494 km

Les pays frontaliers : la Lettonie possède une frontière terrestre avec l'Estonie au nord, la Russie à l'est, la Biélorussie au sud-est et la Lituanie au sud.

Laville capitale: Riga

Division administrative territoriale : depuis le 1e juillet 2009 il existent 109 municipalités et 9 villes républicaines en Lettonie (Riga, Daugavpils, Jēkabpils, Jelgava, Jūrmala, Liepāja, Rēzekne, Valmiera, Ventspils).

Régions historiques culturelles en Lettonie : Kurzeme, Zemgale, Vidzeme, Latgale.

Les villes importantes : Riga, Daugavpils, Jelgava, Jūrmala, Ventspils.

L'indicatif international du pays: +371

La devise : euro

La langue officielle : le letton

Autres langues parlées : le russe, l'anglais.

La population : 1 953 000 (2017)

La composition ethnique de la population : lettons 61,8%, russes 25,6%; biélorusses 3,4%; ukrainiens 2,3%; polonais 2,1%; autres nationalités au total 4,8% (2016).

O DOCUMENTS D'IDENTITÉ VALABLES EN LETTONIE

Les pièces d'identité valables en Lettonie sont le passeport et la carte d'identité (ID).

Une carte du demandeur d'asile est délivrée aux demandeurs d'asile au cours de la procédure de l'asile.

Les réfugiés obtiennent un document de voyage d'un réfugié et un permis de séjours.

Les personnes au statut alternatif obtiennent un document de voyage (en indiquant le statut alternatif) et un permis de séjours.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site web www.pmlp.gov.lv.



O DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES HABITANTS DE LA LETTONIE

L'État letton reconnaît et protège les droits fondamentaux et les libertés fondamentales des personnes, ceci est inclus dans la loi fondamentale letton, Satversme, et la législation. Toutes les personnes en Lettonie sont égales en face de la loi et de la justice, toute personne a le droit égal à la protection légale.

Toute personne en Lettonie peut jouir d'une défense en justice indépendamment de son origine, statut social ou patrimonial, race ou nationalité, sexe, niveau d'éducation, langue parlée, religion, type et caractère d'occupation, domicile, opinions politiques et autres.

Toute personne a l'obligation de respecter et d'observer les droits et les libertés fondamentaux des autres personnes.



Le respect de la loi

Afin d'éviter des situations problématiques, toute personne a l'obligation de respecter les normes de l'ordre public :

- Respecter les lois et les règles (par exemple, le code de la route) ;
- Recours à une punition corporelle en famille est illicite (par exemple, une fessée de l'enfant, l'humiliation d'un membre de famille);
- Ne pas produire du bruit aux lieux publics, ne pas déranger autres personnes, éviter un comportement agressif à l'égard des autres personnes;
- Respecter l'ordre et la propreté de l'environnement ;
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées et de fumer aux lieux publics ;
- Une autorisation spéciale est nécessaire afin de détenir une arme à feu ;
- Respecter une paix nocturne : lors de la période du 23.00 h à 6.00 h sont interdits le tapage nocturne, la production du bruit, la reproduction d'une musique dérangeant les autres personnes.

La loi de travail prévoit les droits égaux à l'emploi, aux conditions de travail équitables, sécuritaires et saines, à la rémunération.

La loi sur la sécurité sociale stipule qu'en garantissant des prestations sociales, une attitude différenciée vers la personne est interdite indépendamment de sa race, origine ethnique, couleur de la peau, sexe, âge, invalidité, état de santé, religion, opinions politiques et autres, origine nationale ou sociale, statut patrimonial, situation familiale ou autres circonstances.

Toute personne a les droits égaux à l'accès aux marchandises et aux services, par exemple, l'accès aux institutions, magasins, banques etc.

4 JOURS FÉRIÉS OFFICIELS (JOURS DE CONGÉ)

1 janvier – Jour de l'an.

Pâques - le premier vendredi, dimanche et lundi après la première pleine lune du printemps.

1 mai – Fête du travail. Convocation de l'Assemblée constituante de la République de Lettonie.

4 mai – Restauration de l'Indépendance de la République de Lettonie.

23 – 24 juin – fête de la Saint-Jean (solstice d'été).

18 novembre – proclamation de la République de Lettonie.

24 - 26 décembre - Noël (solstice d'hiver).

31 décembre - Saint-Sylvestre.

Les institutions de l'administration publique et municipale, les banques sont fermées les jours fériés.



HISTOIRE DE LA LETTONIE

Les côtes de la mer Baltique ont été habitées déjà 2000 ans av. J.-C., par des tribus de pêcheurs et chasseurs – latgaliens, coures, sémigaliens et livoniens. Les peuples baltes occupaient un territoire comparativement large sur les côtes baltiques, y compris partiellement des territoires de la Biélorussie et de la Russie. La langue lettonne et la langue lituanienne ne sont pas apparues que vers le 16° siècle suite à la fusion des langues baltes.

1201 – les croisés allemands conquièrent la Lettonie sous la conduite de l'archevêque Albert, la ville capitale Riga est fondée.

1282 – la ville de Riga rejoint l'union la plus importante de l'époque de villes marchandes européennes – la Ligue hanséatique ou la Hanse. Le règne des allemands durera encore 700 ans.

1561 – la Lettonie est conquis par la Pologne, la religion catholique obtient un nouveau rôle dominant dans le pays.

1629 – une partie du territoire letton, y compris Riga, est reprise par les suédois. Riga devient une des villes suédoises les plus importantes.

18° siècle – le pouvoir en Lettonie est reprise par la Russie tsariste.

1918 – le 18 novembre 1918 la Lettonie proclame l'indépendance pour une période de plus de 20 ans jusqu'à la Seconde guerre mondiale quand le pouvoir soviétique occupe la Lettonie en 1940.

1941 – 1945 – la Seconde guerre mondiale sur le territoire de la Lettonie.

1991 – suite la chute de l'Union Soviétique, la Lettonie, avec les autres républiques Baltes (Estonie et Lituanie), devient indépendante après 50 ans de l'occupation. Le pays se tourne à nouveau vers les valeurs démocratiques et l'économie de marché, ainsi que d'autres valeurs européennes.

Le 29 mars 2004 – la Lettonie devient un pays-membre de l'OTAN.

Le 1 mai 2004 – la Lettonie devient un pays-membre de l'Union Européenne.

Le 21 décembre 2007 – la Lettonie rejoint l'espace Schengen.

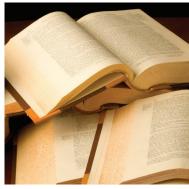
2014 – la Lettonie introduit l'euro comme la seule monnaie nationale.



O DROITS ET OBLIGATIONS DU DEMANDEUR D'ASILE

Les droits du demandeur d'asile :

- Présenter une demande d'asile et fournir lors des entretiensles explications en langue qu'il doit comprendre et en laquelle il est capable de s'exprimer. En cas de nécessité la police aux frontières invite un interprète dont les services sont remboursés des fonds budgétaires respectifs.
- Obtenir des renseignements auprès de la police aux frontières et du Département des affaires de l'asile de l'Office de la citoyenneté et des migrations concernant la procédure de demande d'asile, ses droits et ses obligations lors de cette procédure, ainsi que des conséquences possibles en cas de non-observation de ses obligations et non-coopération avec les autorités impliquées en procédure de l'asile. Le demandeur d'asile a le droit d'obtenir lesdits renseignements en langue qu'il doit comprendre et en laquelle il est capable de s'exprimer.



- Faire intervenir à ses frais un conseiller juridique. Si le demandeur d'asile ne dispose pas de moyens suffisants, il a le droit de bénéficier d'une assistance juridique gratuite prévue dans la loi sur l'aide juridique assurée par l'Etat.
- Prendre connaissance des documents liés à sa demande sauf si ce genre d'informations soit la divulgation de ses sources pourrait menacer la sécurité nationale de la République de Lettonie et ses institutions, soit la sécurité des personnes fournissant ses renseignements, soit la sécurité des personnes faisant objet de ses renseignements, soit en cas les intérêts d'investigation d'une institution compétente ou les relations internationales seront compromis par rapport à l'instruction de la demande.
- Obtenir les renseignements concernant la décision du Département des affaires de l'asile et la procédure de recours en langue qu'il doit comprendre et en laquelle il est capable de s'exprimer sauf lorsqu'un demandeur d'asile est représenté par une personne autorisée soit il est bénéficiaire d'une aide juridique gratuite.
- Bénéficier de l'aide médicale urgente et des soins de santé primaires aux frais de l'Etat.
- Prendre contact avec les membres de sa famille et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ou autre institution habilitée de fournir les consultations juridiques et autres aux demandeurs d'asile.
- Si le demandeur d'alise ne dispose pas de moyens suffisants afin de s'assurer des conditions de vie propres et de couvrir ses frais d'entretien conformément à son état de santé lors de la procédure de demande d'asile, l'Office de la citoyenneté et des migrations assure au demandeur d'asile un hébergement au centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

Les obligations du demandeur d'asile :

- Coopérer avec la police aux frontières afin de relever les empreintes, faire photographe et identifier le demandeur d'asile; coopérer avec le Département des affaires de l'asile et d'autres institutions impliquées en procédure d'attribution de l'asile.
- Participer aux entretiens et fournir des renseignements personnellement même en présence d'une personne autorisée.
- Donner son accord à un examen médical dans l'intérêt de la santé sociale.
- ◆ Lors du séjour au centre d'accueil pour demandeurs d'asile, respecter le règlement intérieur du centre d'accueil. Le règlement intérieur du centre d'accueil pour demandeurs d'asile est adopté par le Cabinet des Ministres.
- S'impliquer aux activités d'intégration cours de langue, cours d'introduction à l'histoire et la culture de la Lettonie, ainsi que coopérer avec le personnel de soutien et les consultants emploi.

Vu les dispositions législatives, la procédure d'instruction d'une demande d'asile peut durer jusqu'aux 15 mois. Toute demande d'asile est instruite à titre individuel, d'une façon objective et intègre, ayant recours aux renseignements précis et actualisés, notamment, provenant du Bureau européen d'appui en matière d'asile, du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, des organisations internationales des droits de l'homme, vu les informations sur la situation générale dans le pays d'origine du demandeur d'asile et, au besoin, les pays à travers lesquels il a voyagé.

SOINS MÉDICAUX

Le demandeur d'asile a le droit de bénéficier, selon la procédure prévue par les dispositions règlementaires, de l'aide médicale urgente, des soins de santé primaires, de l'aide psychiatrique hospitalier et ambulatoire en cas de graves troubles psychiques, ainsi que de toute aide médicale réservée aux mineurs en cas d'une menace à la santé et au développement de l'enfant, aux frais de l'Etat, en raison des besoins spécifiques d'accueil du demandeur d'asile. Afin de bénéficier de l'aide médicale selon la procédure prévue par les dispositions règlementaires, le demandeur d'asile doit s'adresser au personnel du centre d'accueil.

Suite à l'attribution de l'asile, la personne respective s'incorpore dans le système intégral des soins de santé de Lettonie.

Les réfugiés et les personnes au statut alternatif sont également susceptibles de bénéficier des services de soins médicaux couverts par les frais de l'Etat.



Le classement des soins médicaux est le suivant :

- **1. Aide médicale urgente** une maladie soudaine ou trauma portant menace à la vie. Appelez au **113** ou **112** pour contacter les services d'aide médicale urgente!
- **2. Soins de santé primaires** le premier contact du patient à un fournisseur des services de soins médicaux. Les frais des soins de santé primaires octroyés aux demandeurs d'asile sont couverts par le Ministère de l'intérieur.

Les soins de santé primaires sont fournis par les médecins de famille (généralistes), les pédiatres, les infirmières, les médecins assistants, les obstétriciens et les dentistes. Un médecin de famille assisté par une infirmière certifiée ou un médecin assistant certifié assure les soins de santé au cabinet de médecin soit en lieu de résidence du patient. Une personne titulaire d'un permis de séjour est libre à choisir un médecin de famille ou un spécialiste médical à visiter.

Afin de s'enregistrer auprès d'un médecin de famille, il faut remplir, à l'aide du médecin choisi, un agrément en deux exemplaires. Si le patient trouve la coopération avec le médecin de famille insatisfaisante, il est libre de choisir et se faire enregistré auprès d'un autre médecin.

Quasi tous les médecins lettons sont capables de consulter en langues étrangères (russe, anglais), néanmoins, il est conseillé de s'en assurer préalablement à l'enregistrement!

Un séjour à l'hôpital est un service payant.

Les soins de santé en Lettonie sont assurés par les établissements publics, municipaux, privés (centres de santé, cliniques, hôpitaux et cabinets médicaux privés).

Préalablement à une visite chez un médecin afin de bénéficier d'un service médical aux frais de l'Etat (sauf une contribution du patient), il est conseillé d'appeler au numéro gratuit **80001234**, afin de se renseigner si le médecin ou l'établissement sélectionné fournit les services couverts des frais de l'Etat. Pour plus d'informations veuillez consulter le site web **www.vmnvd.gov.lv**.

DISPONIBILITÉ DES SOINS MÉDICAUX

Les soins médicaux sont disponibles en Lettonie en toute municipalité. Les soins médicaux secondaires et les soins médicaux hautement spécialisés sont disponibles principalement dans les plus grandes villes lettonnes (http://www.vmnvd.gov.lv/lv/469-veselibas-aprupes-pakalpojumi/veselibas-aprupe-slimnica).

ACHAT DE MÉDICAMENTS

Les médicaments sont vendus en pharmacies. L'achat de certains médicaments nécessite une prescription de médecin, d'autres médicaments sont disponibles en vente libre. Avant l'achat d'un médicament veuillez consulter un médecin ou un pharmacien (un employé de pharmacie).

SOINS DE SANTÉ PÉDIATRIQUES

En Lettonie les principaux établissements médicaux pédiatriques aux spécialités multiples se trouvent à Riga : notamment, l'Hôpital des enfants à Torṇakalns et l'Hôpital des enfants à Gailezers (www.bkus.lv).

LES DROITS DU PATIENT

Le patient a le droit d'obtenir de son médecin, d'une manière compréhensible au patient, les informations concernant sa diagnose, le plan d'examens et du traitement, ainsi concernant d'autres méthodes thérapeutiques, le pronostic et la procédure du traitement. Le patient a le pouvoir de renoncer aux examens ou traitements proposés en l'accusant par sa signature. Les plaintes par rapport à la qualité des services de soins médicaux sont à déposer à l'Inspection de la santé (www.vi.gov.lv).

Les consultations médicales téléphoniques gratuites en letton, en russe et en anglais sont disponibles à tout habitant de Lettonie quel que soit son statut. L'assistance est assurée par le Service national de santé (NVD) les jours ouvrables du 17.00 h à 8.00 h, les weekends et les jours fériés 24 heures par jour. Afin de bénéficier de l'assistance téléphonique, veuillez appeler au **66016001**.

Pour plus amples informations concernant le système des soins de santé en Lettonie veuillez consulter le site web du Service national de la santé : **www.vmnvd.gov.lv**, appeler au **80001234** les jours ouvrables du 8.30 h à 17.00 h, soit envoyer vos questions à l'adresse électronique nvd@vmnvd.gov.lv.

O RÉSEAU DE O LA SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale est un ensemble de mesures (système) garantissant la sécurité sociale en cas de pauvreté, de vieillesse, d'invalidité, de chômage etc. La sécurité sociale inclut généralement trois systèmes principaux – le système d'assurance sociale, d'autres systèmes de maintenance de revenu (normalement les allocations / les indemnités financées par les autorités publiques, municipales, organisations privées) et les services sociales. Ci-après sont dénotées les allocations et les prestations sociales garanties par l'Etat.

Les demandeurs d'asile sont susceptibles de recevoir, avant l'attribution du statut de réfugié ou du statut alternatif, une indemnité journalière pour l'achat de produits alimentaires et d'articles d'hygiène. Les demandeurs d'asile, pendant la procédure de l'asile, sont placés dans un centre d'accueil aux facilités appropriées.



LES RÉFUGIÉS ET LES PERSONNES AU STATUT ALTERNATIF

Suite à l'attribution du statut de réfugié ou du statut alternatif la personne peut bénéficier d'une allocation couvrant les frais de séjour en République de Lettonie. Si un statut et octroyéà une famille (indépendamment du type de statut), le premier membre de la famille reçoit l'allocation de EUR 139.00, les suivants membres de la famille – EUR 97.00. Les époux, d'un accord commun, dans leurs demandes destinées à l'Office de la citoyenneté et des migrations (*PMLP*) indiquent la personne susceptible de recevoir l'allocation de EUR 139.00 et celle de recevoir l'allocation de EUR 97.00. L'allocation de subsistance est versée sur le compte bancaire indiqué dans la demande du bénéficiaire avant le 10e de chaque mois.

Le montant de l'allocation aux mineurs sans accompagnement s'élève à EUR 97.00. L'allocation est versée au tuteur légal du mineur.

Les allocations sont attribuées par l'Office de la citoyenneté et des migrations. Pour plus d'informations veuillez consulter le site web **www.pmlp.gov.lv**.

L'attribution des allocations et des services garantis par la loi dépend de l'assurance sociale. L'Agence nationale de l'assurance sociale (*Valsts sociālās apdrošināšanas aģentūra – VSAA*) est une institution garantissant les pensions d'âge, les allocations et les indemnités de chômage, de famille et parentales. Pour plus amples informations veuillez consulter le site web de l'Agence **www.vsaa.gov.lv**.

Un assuré social est une personne qui travaille ou a été en relation de travail, assujetti aux cotisations de sécurité sociale obligatoire (les taxes ont été payées).

Une personne dépourvue de l'assurance sociale est une personne qui n'a pas été en relation de travail et qui n'a pas été assujetti aux cotisations de sécurité sociale obligatoire (les taxes n'ont pas été payées).

LES ALLOCATIONS ET LES PRESTATIONS SOCIALES

À la personne dépourvue de l'assurance sociale titulaire d'un permis de séjour permanent – personne au statut de réfugié

La prime à la naissance de l'enfant (payée qu'une fois) - EUR 421.17 pour chaque enfant.

L'allocation parentale d'entretien de l'enfant (jusqu'à l'âge de 1,5 ans de l'enfant) – EUR 171.00 par mois. De 1,5 jusqu'à l'âge de 2 ans de l'enfant – EUR 42.69 par mois.

L'Etat couvre les cotisations obligatoires de l'assurance sociale pour un parent de l'enfant de l'âge inférieurà 1,5 ans.

L'allocation mensuelle familiale (augmente en fonction du nombre d'enfants) –

pour le premier enfant de la famille EUR 11.38;

pour le deuxième enfant de la famille EUR 22.76;

pour le troisième enfant de la famille EUR 34.14;

pour le quatrième et suivants enfants EUR 50.07.

Sont disponibles également une allocation pour un enfant handicapé et une indemnité d'Etat de sécurité sociale.

L'Agence nationale pour l'emploi ($Nodarbin\bar{a}t\bar{t}bas\ valsts\ a\acute{g}ent\bar{u}r\bar{a}-NVA$) octroie un statut de chômeur, offre les consultations de recherche d'emploi et les cours de formation gratuits.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site web www.nva.gov.lv.

À un assuré social titulaire d'un permis de séjour permanent – personne au statut de réfugié et à un assuré social titulaire d'un permis de séjour terminé – personne au statut alternatif

Aux parents : l'allocation de maternité, l'allocation de paternité, l'allocation d'entretien de l'enfant, l'allocation parentale, l'allocation familiale, l'allocation pour un enfant handicapé, l'indemnité d'Etat pour un enfant touché par maladie cœliaque, l'indemnité à famille d'accueil, l'indemnité de tutelle, l'indemnité en cas du décès du soutien de famille, l'allocation adoption, l'indemnité de funérailles.

Aux salariés : l'allocation de maladie, l'allocation de chômage, l'indemnité de funérailles, la pension d'invalidité. La personne susceptible de recevoir la pension d'invalidité conformément à la loi est un assuré social à une ancienneté d'assurance sociale minimale de 3 ans, au statut confirmé d'un handicapé.

L'allocation de chômage : afin de solliciter une allocation de chômage, la personne doit avoir travaillé au moins 12 mois sur la période de 16 mois. Le statut de chômeur est attribué par l'Agence national pour l'emploi (*NVA*), site web **www.nva.gov.lv**.

Pension de retraite: le droit à la pension de retraitea tout habitant de Lettonie, sujet à l'assurance sociale de pensions à l'âge de retraite stipulé par la loi. L'âge de retraite à partir du 1° janvier 2014 (62 ans) sera prolongé de trois mois annuellement – jusqu'à celui-ci atteindra 65 ans au 1° janvier 2015. Une ancienneté d'assurance obligatoire minimale est de 15 ans, mais à partir du 1° janvier 2025 – 20 ans.

SYSTÈME DE L'AIDE SOCIALE

Tandis que la personne possède le statut du demandeur d'asile, un soutien de différentes sortes lui est octroyé par plusieurs autorités publiques et organisations non-gouvernementales. Si vous habitez dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, une aide et un soutien important sont assurés par le personnel de cette institution aux frais des moyens financiers publics et financement supplémentaire sollicité par l'intermédiaire de projets européens.

Dans le cadre de plusieurs programmes, notamment les projets de l'Union Européenne, une aide des organisations non-gouvernementales est disponible, en ce compris un soutien par un assistant social et par un mentor social jusqu'à l'attribution d'un statut (3 mois en moyenne) et pendant 12 mois suite à l'attribution du statut.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site web **www.beglis.lv/www.refugees.lv** (les informations disponibles en langue lettonne, anglaise, russe, arabe, française et dari).



L'aide sociale et les services sociales sont assurés par le Service social au lieu de résidence de la personne. Toute municipalité en Lettonie dispose d'un Service social employant des travailleurs sociaux. Il est possible de consulter un travailleur social au Service social concernant l'aide et l'assistance en résolution de problèmes d'un caractère social. La personne est susceptible de s'adresser au Service sociale suite à l'attribution du statut de réfugié ou du statut alternatif et la déclaration de son domicile à la municipalité respective. L'aide sociale et les services sociales sont octroyés sur la base de l'évaluation des ressources matérielles – du revenu de l'individu. La recherche des Services sociaux à Riga : www.ld.riga.lv, renseignements téléphoniques gratuits disponibles au numéro 80005055.

Si un réfugié et une personne au statut alternatif habite dans une autre ville lettonne, l'adresse du Service social municipal peut être retrouvée sur le site web de la municipalité respective.

Le client du Service sociale a les droits suivants :

- obtenir les informations gratuites concernant les possibilités de bénéficier des services sociaux et de l'aide sociale (aide matérielle), les conditions et la procédure d'attribution des services et de l'aide ;
- recevoir de travailleur social une consultation gratuite concernant les possibilités de traitement de problèmes sociaux.

Le client du Service social a aussi les obligations suivantes :

- fournir les renseignements concernant sa personne ;
- respecter un agrément avec le travailleur social afin d'améliorer sa situation;
- faire son possible afin d'augmenter son revenu.

LO SYSTÈME ÉDUCATIF

En Lettonie tout individu a le droit à l'éducation gratuite préscolaire, élémentaire et secondaire.

L'enseignement en langue lettonne est proposée par les établissements d'enseignement publics et municipaux. Garçons et filles fréquentes les mêmes classes dans les mêmes locaux. Le système éducatif assure la liberté de conscience. Les élèves apprennent les principes de la foi chrétienne ou l'éthique à leur choix, soit le christianisme et l'éthique en même temps.

L'enseignement préscolaire – un cours préparatoire à l'éducation élémentaire en Lettonie est obligatoire à l'âge de 5 ou 6 ans. Le programme de l'enseignement préscolaire est assuré par les écoles maternelles publiques, municipales et privées. Les établissements d'enseignement préscolaire spécialisé sont en charge de l'éducation d'enfants à besoins spécifiques.



Les parents couvrent les frais d'alimentation de l'enfant aux écoles maternelles publiques et municipales sauf lorsque des remises spéciales sont applicables. Le montant journalier des frais d'alimentation s'élève normalement à EUR 2.00 – 4.00 pour trois repas : le petit déjeuner, le repas du midi et le goûter. Les frais supplémentaires sont liés à l'achat des articles d'hygiène (une brosse à dents, des chaussures de rechange etc.) et des articles personnels nécessaires pour enseignement (des peintures, des crayons, du papier etc.). Les informations concernant les matériels nécessaires sont normalement disponibles sur les sites web des établissements d'enseignement préscolaire respectifs.

Afin d'immatriculer l'enfant auprès d'un établissement d'enseignement préscolaire, il faut se rendre en personne à l'école maternelle sélectionnée et déposer une copie de l'acte de naissance de l'enfant, une attestation du domicile déclaré et présenter le passeport d'un parent. Pour plus d'informations veuillez consulter le sit web www.latvija.lv/DzivesNotikumi/izglitiba/pieteikties-bernudarza.

L'éducation élémentaire et secondaire

Le programme de l'éducation élémentaire pour tout enfant de sept ans est proposé par les écoles publiques, municipales ou privées.

L'enseignement élémentaire est obligatoire et dure 9 ans. L'enseignement élémentaire est disponible aux écoles élémentaires, écoles secondaires et aux établissements d'enseignement spécialisé.

Ils existent deux types du programme de l'enseignement secondaire en Lettonie : un programme d'enseignement secondaire général et des programmes d'enseignement secondaire professionnel.

L'objectif principal du programme de l'enseignement secondaire général et la préparation aux études supérieures suivantes, mais les programmes de l'enseignement secondaire professionnel sont plutôt orientés vers l'obtention d'une qualification professionnelle.

Les enfants à besoins spécifiques peuvent étudier dans les établissements d'enseignement spécialisé adapté aux besoins d'enfants touchés par des troubles moteurs, de l'audition, de la vision, du langage, psychotiques.

Afin d'immatriculer l'enfant auprès de l'école, les parents doivent déposer une demande et présenter l'acte de naissance de l'enfant soit un document indiquant le code d'identification personnel de l'enfant, ainsi qu'un document d'identité d'un parent de l'enfant. L'administration de l'école peut exiger également un document témoignant du contenu des cours acquis par l'enfant préalablement. Un test des connaissances peut être proposé à l'enfant.

Les études aux écoles publiques et municipales sont gratuites, ils existent des frais de scolarité aux écoles privées.

L'enseignement supérieur

En Lettonie ils existent des écoles supérieures publiques et privées. L'immatriculation à une école d'enseignement supérieur exige un certificat d'enseignement secondaire. Pour certains programmes d'études, un certificat / diplôme d'enseignement secondaire obtenu à l'étranger doit être validé par le Centre des informations académiques (www.aic.lv).

Préalablement à l'admission à une école d'enseignement supérieure, les étudiants sont susceptibles de passer une épreuve d'entrée. Les informations précises sur les exigences d'admission sont disponibles sur le site web de chaque école d'enseignement supérieure ou auprès de l'école.

Les programmes d'enseignement académique sont disponibles qu'aux universités ou écoles supérieures. Les programmes d'enseignement professionnel sont proposés aussi par des collèges.

En Lettonie les étudiants peuvent étudier aux programmes d'enseignement supérieur en letton, en anglais et en russe. Pour la recherche de tous les établissements d'enseignement supérieur accrédités en Lettonie veuillez consulter le site web www.aiknc.lv/lv/list.php.

11 APPRENTISSAGE DE LA LANGUE LETTONNE

Suite à l'arrivée en Lettonie les demandeurs d'asile sont proposés des cours gratuits de la langue lettonne.

Les demandeurs d'emploi enregistrés auprès de l'Agence nationale pour l'emploi peuvent apprendre le letton aux cours gratuits organisés par l'Agence nationale pour l'emploi : www.nva.gov.lv. Lors de l'apprentissage du lettonles demandeurs d'emploi sont susceptibles de recevoir une bourse d'études.

Une allocation d'apprentissage de la langue lettonne est attribuée aux personnes au statut de réfugié ou austatut alternatif. L'allocation est attribuable aux personnes dès l'âge de sept ans et couvre les frais effectifs d'apprentissage de la langue, son montant plafond étant de EUR 49.80 par mois. L'Agence de la langue lettonne propose plusieurs ressources sur ligne pour l'apprentissage du letton. Pour plus d'informations veuillez consulter le site web http://maciunmacies.valoda.lv.



Afin de promouvoir la disponibilité d'instruments d'apprentissage de la langue et la qualité d'apprentissage, ainsi que l'acquisition des aptitudes électroniques, la société « Shelter « Safe House » propose l'apprentissage de la langue au plateforme Moddle. Pour apprendre la langue à travers de cet outil, veuillez consulter http://moodle.patverums-dm.lv/moodle/ et vous enregistrer.

12 EMPLOI ET RECHERCHE D'EMPLOI

Les personnes au statut de réfugié ou au statut alternatif ont le droit à l'emploi sans aucune limitation. Lors de la procédure de l'instruction de la demande d'asile la personne ne peut pas travailler. Si dans le délai de neuf mois depuis la déposition de sa demande d'attribution du statut de réfugié ou du statut alternatif, un demandeur d'asile n'a pas reçu une décision de l'Office de la citoyenneté et des migrations sur l'attribution du statut de réfugié ou du statut alternatif soit un refus, et ceci n'a pas été la faute du demandeur d'asile, le demandeur d'asile reçoit un document avec mention « Autorisation à travailler sans permis de travail ».

L'Agence publique de l'emploi (NVA) peut aider à choisir une profession ou trouver un emploi. Pour plus d'informations veuillez consulter le site web **www.nva.gov.lv**. Les services de l'Agence sont gratuits et destinés à tout demandeur d'emploi.



Pour trouver un emploi, les connaissances de la langue lettonne sont obligatoires!

Les informations sur les offres d'emploi actuelles sont disponibles sur les ressources web suivantes : cvvp.nva.gov.lv (informations disponibles qu'en letton), www.e-darbs.lv, www.e-work.lv, www.doska.lv, www.ss.lv, www.cv.lv, www.www.cv.lv, www.www.cv.lv, www.www.cv.lv, www.www.cv.lv, www.www.cv.lv, www.mansdarbs.lv (informations disponibles en letton, en anglais et en russe).

Un employeur souhaite normalement recevoir un CV (curriculum vitae) – un résumé de parcours scolaire et professionnel pour aider l'employeur potentiel de se rendre compte de l'expérience professionnelle du demandeur d'emploi (www.nva.gov.lv/UserFiles/File/cv%20paraugs.doc).

L'employeur peut inviter le demandeur d'emploi à un entretien d'embauche. Un entretien d'embauche est un entretien au cours duquel l'employeur s'assure si le demandeur d'emploi correspond aux exigences de travail, et le demandeur d'emploi, à son tour, a la possibilité de s'assurer si l'offre d'emploi respective lui correspond.

10 conseils pour se préparer à un entretien d'embauche :

- Arrivez à temps et même un quart d'heure à l'avance pour avoir le temps de se préparer!
- Mettez-vous dans une humeur positive et soyez ouvert à la discussion!
- Débranchez le téléphone portable!
- ◆ Saluez tous les participants de l'entretien d'embauche!
- N'oubliez pas la raison de l'entretien trouver un emploi!
- Considérez un entretien d'embauche comme une introduction de vous-même à une personne inconnue!
- Soyez prêt/prête à tout genre de questions, sans les percevoir comme une offense ou un rejet!
- Donnez des réponses précises!
- Lors de la conversation faites valoir vos connaissances et vos point forts!
- Votre comportement lors d'un entretien d'embauche est très important!
- C'est normal de poser des questions sur les dispositions du contrat de travail et les garanties sociales !
- A la fin de l'entretien d'embauche il faut préciser quand et de quelle façon le résultat de l'entretien vous sera annoncé!
- N'hésitez pas à poser des questions aux participants de l'entretien d'embauche, car ainsi vous montrerez de l'intérêt pour votre futur travail!

La relation juridique de travail entre l'employeur et le salarié est régularisée par un contrat de travail.

L'employeur a le droit d'exiger un certificat médical du salarié afin de s'assurer que l'état de santé de celui-ci correspond aux exigences du travail respectif.

Le contrat de travail est à signer avant de commencer à travailler. Le contrat de travail est signé en deux exemplaires dont un est destiné à l'employeur et l'autre au salarié.

Les éléments obligatoires du contrat de travail :

- 1. le nom, le prénom, le code d'identification personnel, le domicile de l'employé, le nom, le prénom (pour une personne morale le nom), le numéro d'immatriculation, l'adresse de l'employeur;
- 2. la date du début de relation juridique de travail;
- 3. la durée prévue de la relation juridique de travail (s'il s'agit d'un contrat à une durée déterminée) ;
- **4.** le lieu de travail (si l'exercice de fonction n'est pas prévue dans un lieu fixe, une mention que le salarié peut être employé en plusieurs lieux de travail) ;
- 5. le métier, la fonction, la spécialité du salarié, un aperçu des obligations professionnelles,
- 6. le montant du salaire et la date de paiement ;
- 7. le temps du travail agréé par jour ou par semaine ;
- 8. la durée du congé payé annuel;
- 9. la durée du préavis ;
- 10. un accord collectif de travail si applicable, le code de conduite de l'entreprise.

Il est interdit d'embaucher les enfants pour un emploi fixe. Un enfant, selon la conception de la législation de travail, est une personne de l'âge inférieur à 15 ans soit une personne qui continue ses études scolaires élémentaires à l'âge de 18 ans.

A la signature du contrat de travail l'employeur peut définir une période d'essai afin de vérifier si le niveau de compétences du salarié correspond aux fonctions de travail. Si le contrat de travail ne comprend pas de mention sur la période d'essai, il est considéré que le contrat de travail est conclu sans une période d'essai. Une période d'essai n'est pas applicable aux personnes de moins de 18 ans. La durée de la période d'essai ne peut pas dépasser trois mois.

13 RECHERCHE DU LOGEMENT LO ET LE MARCHÉ IMMOBILIER

Avant de rechercher un logement, il est important de se rendre compte du montant de la partie du revenu soit des moyens épargnés destinéeà couvrir les frais de logement.

Les frais de logement sont composés de :

- le loyer;
- les frais des services principaux liés à l'utilisation du logement (le chauffage, l'eau froide, la canalisation et la collecte de déchets);
- les frais des services secondaires, l'objet d'un accord entre le bailleur et le locataire (l'eau chaude, le gaz, l'électricité etc.).

Il est à noter que le locataire est aussi susceptible de couvrir les frais des télécommunications – la télévision, le téléphone, l'internet.



- les informations acquises des amis, des membres de la famille, des connaissances ;
- les sites web des petites annonces et/ou les sites web d'agences immobilières :
 - http://www.city24.lv/ (informations disponibles en letton, en anglais, en russe, en estonien, en finnois);
 - http://www.ss.lv/ (informations disponibles en letton et en russe);
 - http://www.dzivoklis.lv (informations disponibles en letton, en anglais, en russe);
 - http://www.latio.lv/ (informations disponibles en letton, en anglais, en russe);
 - http://www.acroreal.lv/ (informations disponibles en letton, en anglais, en russe);

Les agences immobilières assistent à la recherche du logement, mais il faut savoir que les frais d'agence s'élèvent en moyenne au montant d'un loyer mensuel.

Il est important de garder à l'esprit qu'un contrat de location et le document garantissant les droits du locataire. Le contrat de location est à conclure par écrit !

Les documents obligatoires pour l'établissement et la conclusion du contrat de location

- Il faut préciser l'objet du bail les locaux, la superficie, le montant du loyer. A la signature du contrat de location d'un logement le montant du loyer est établi par le bailleur et le locataire par écrit.
- Les parties conviennent du moyen et des délais de paiement du loyer. Le contrat de location doit comprendre les informations précises sur les moyens de paiement, le délai de paiement du loyer et les frais d'autres services fournis par le bailleur.
- Exigez d'inscrire au contrat de location :
 - le nom et le prénom complets (1), le code d'identification personnel (2), l'adresse (3), le numéro de téléphone (4) et l'adresse électronique (5) du bailleur ;
 - les frais inclus dans le loyer et les frais supplémentaires à couvrir séparément par le locataire, le bénéficiaire et le mode de paiement du loyer (en espèces ou par virement bancaire).
- Exiger d'établir le contrat de location en 2 exemplaires. Soyez sûr(-e) de détenir à votre disposition un exemplaire du contrat de location signé! Le bailleur détient l'autre exemplaire signé.
- Si vous ne maitrisez pas la langue lettonne ou la langue dont le bailleur communique avec vous suffisamment bien, demandez de l'aide à une personne maîtrisant la langue respective.
- Le jour de la remise des locaux loués demandez au bailleur d'établir un procès-verbal de la remise du logement en indiquant l'état et la superficie des locaux, l'état des sanitaires et d'autre matériel, ainsi que relevez les compteurs.

Un contrat de location sert de base pour l'enregistrement à l'adresse de résidence (la déclaration du domicile).

Sous quelles conditions le bailleur peut mettre fin au contrat de location ?

Gardez à l'esprit que le bailleur peut terminer le contrat de location si le locataire :

• contribue à la dégradation ou endommage le logement (aussi le matériel du logement), autres constructions ou locaux



remis à son usage, locaux communs de l'immeuble d'habitation, les communications et les équipements (le bailleur a le droit de terminer le contrat de location sans préavis) ;

• faillit à observer les consignes d'utilisation du logement d'une autre façon, en rendant impossible l'habitation d'autres personnes dans le même appartement ou le même immeuble avec le locataire (le bailleur a le droit de terminer le contrat de location sans préavis).

Sous aucune circonstance ne signez pas le contrat de location sans l'avoir lu scrupuleusement! Si vous avez la possibilité d'associer un juriste, un conseil juridique à ce stade d'établissement du contrat de location sera, sans doute, fort utile. Avant de payer au bailleur (propriétaire ou gérant) une somme d'argent quelconque, assurez-vous d'avoir reçu un accord écrit précis de fondement de votre relation juridique en tant qu'un bailleur et un locataire des locaux respectifs.

En retour de tout paiement exigez une pièce justificative signée confirmant la réception de l'argent, sauf virement bancaire (dans ce cas gardez l'ordre de paiement).

14 NON-DISCRIMINATION LET ÉGALITÉ DES CHANCES

L'Etat letton reconnaît et protège les droits fondamentaux des personnes conformément à la loi fondamentale letton, Satversme, la législation lettonne et les accords internationaux ratifiés par la Lettonie.

En Lettonie toutes les personnes sont égales en face de la loi et de la justice, toute personne a le droit égal à la protection juridique.

Toute personne a l'obligation de respecter et d'observer les droits et les libertés fondamentaux des autres personnes.

En Lettonie toute type de discrimination est interdite – une attitude différente, une exclusion ou une limitation en raison de :

- sexe :
- appartenance à une race ou à une ethnie (entre autres, la couleur de la peau, l'origine ethnique, la nationalité);
- âge;
- invalidité;
- appartenance religieuse;
- opinions politiques ;
- origine nationale ou sociale;
- situation patrimoniale ou statut marital;
- orientation sexuelle;
- autres circonstances personnelles.

L'interdiction de discrimination s'applique également à l'emploi (le droit du travail), la sécurité sociale, l'accès aux marchandises et aux services publiquement disponibles, l'éducation.

Les cas de discrimination sont instruits au Bureau du médiateur (*Tiesībsarga birojs*, 25 rue Baznīcas, Riga, téléphone 67686768, adresse électronique tiesibsargs@tiesibsargs.lv, www.tiesibsargs.lv). C'est une institution de promotion de l'égalité de traitement dont l'objectif est la protection des victimes de discrimination.

Le médiateur national:

- S'engage à l'instruction de plaintes individuelles concernant toute type de discrimination afin d'atteindre un règlement amiable soit fournir des recommandations aux parties impliquées. L'instruction des plaintes est gratuite.
- Assure une assistance juridique aux victimes de discrimination par le conseil juridique, la mise en état du dossier, la représentation en justice etc.



$15\,$ religion

La religion la plus répandu en Lettonie est le christianisme. Les débuts du christianisme en Lettonie se retrouvent au $12^{\rm e}$ siècle. La religion est parvenue en territoire de la Lettonie au cours des croisades, en se divisant ensuite en plusieurs confessions : **catholique, luthérienne, orthodoxe**. Ce sont les confessions les plus importantes représentées en Lettonie aujourd'hui et réunissant 97% de tous croyants. Suite à la réforme de l'église en $16^{\rm e}$ siècle, la confession **luthérienne** est dominante en Lettonie sauf les territoires de l'est de Lettonie ou le **catholicisme** est plus répandu. Plus de 30 courants religieux (confessions) sont représentés et enregistrés en Lettonie, entre autres, les baptistes, les adventistes du septième jour, les orthodoxes vieux-croyants, les juifs, les musulmanes, les krishnaïtes, les mormons, les bouddhistes et autres religions du monde.



Le droit des habitants de Lettonie à la liberté de croyance comprend le droit de choisir librement son attitude vers la religion, de pratiquer individuellement ou collectivement une religion soit ne pratiquer aucune religion, changer librement de ses convictions religieuses ou autres, s'impliquer aux activités religieuses, ainsi qu'exprimer librement ses convictions religieuses. La limitation directe ou indirecte des droits des habitants soit la création d'avantages aux certains habitants, ainsi que l'offense aux sentiments religieux ou l'escalade de la haine liée aux convictions religieuses sont interdits.

Aucun individu n'a pas le droit au non-respect de la loi en raison de ses convictions religieuses.

La République de Lettonie est un Etat laïque. Les institutions publiques sont d'un caractère laïque, les organismes religieux n'assument pas les fonctions publiques qu'en certains cas prévus par la législation.

16 banques et la change de monnaie

Les banques en Lettonie sont ouvertes du lundi à vendredi, du 9.00 h à 17.00 h. Le temps du travail des filiales de banques aux centres commerciaux est prolongé plus tard le soir, ces filiales sont également ouvertes samedi et dimanche.

Pour les opérations monétaires, la gestion de moyens financiers personnels et d'autres opérations, par exemple, pour recevoir le salaire, il est nécessaire à ouvrir un compte bancaire auprès d'une banque lettonne. Le plus simple aux demandeurs d'asile et aux personnes au statut alternatif serait d'ouvrir un compte bancaire à SA Swedbank assisté par un interprète si le client ne maitrise pas la langue lettonne, russe ou anglaise. Veuillez adresser un assistant social ou un mentor social pour l'assistance.



Une carte bancaire aidera à payer les factures, les biens et les services. La banque applique un tarif mensuel pour l'utilisation de la carte bancaire, celui-ci dépend de la banque et du type de carte sélectionné.

Une somme initiale d'argent pour l'ouverture du compte bancaire n'est pas définie. A l'ouverture du compte bancaire le client décide lui-même sur le montant maximum pouvant être déposé ou retiré du compte en un jour. Les opérations monétaires peuvent être faites à un guichet automatique bancaire, auprès d'une filiale de banque, via une application mobile ou banque en ligne (celle-ci est normalement disponible en letton, en russe et en anglais). Le client s'engage de sauvegarder et ne pas divulguer les codes d'accès à son compte bancaire.

Les bureaux de change de monnaie dans les plus grandes villes sont ouverts aussi le weekend. Les bureaux de change de monnaie acceptent et distribuent les euros et les devises étrangères en appliquant un taux de change et une commission (pas obligatoirement). Les conditions des opérations de change peuvent se varier et dépendent de la situation au marché des changes. Ce service peut être particulièrement intéressant s'il s'agit des sommes d'argent importantes. Si vous souhaitez acquérir une devise exotique ou un montant important d'une devise populaire, veuillez contacter le bureau de change ou la banque respective à l'avance.

Les opérations monétaires en devises étrangères sont chargées d'une commission bancaire calculée et prélevée en euro conformément à un taux de change officiel de la Banque centrale européenne. Ils peuvent exister des limitations aux retraits d'espèces en dehors des heures ouvrables de la banque (jours ouvrables du 9.00 h à 17.00 h).

Au quotidien il est possible aussi de payer en espèces (billets et pièces). C'est mieux de retirer de l'argent aux guichets automatiques de votre banque. Pour le retrait d'espèces à une filiale de la banque une commission bancaire est applicable.

T POSSIBILITÉS DE LOISIRS

Les habitants de Lettonie ont la possibilité de pratiquer toute sorte d'activité de loisirs. Les informations les concernant sont disponibles sur les sites web des municipalités, les tableaux d'affichage, au service social, centres jeunesse, établissements d'enseignement, centres culturels et autres. Les enfants depuis le tout petit âge et les adultes peuvent participer à une collectivité de dance ou de chant, pratiquer un sport, apprendre une langue étrangère et s'impliquer aux autres activités.

Les établissements d'enseignement et les centres spécialisés offrent des ateliers et des cours d'intérêt pour les intéressés de tout âge à tout niveau de connaissances préalables.

Les écoliers et les étudiants, afin de développer des compétences supplémentaires, peuvent s'impliquer aux activités d'un organe d'autogestion de leur établissement scolaire soit d'un conseil des jeunes auprès de leur municipalité.



Les organisations non-gouvernementales à niveau municipal, régional ou national accueillent les participants afin de traiter des questions sociales dans des domaines très variés : la santé, l'histoire, l'environnement, l'art, les sports etc. Pour plus d'informations veuillez consulter le site web **www.nvo.lv**.

Plusieurs régions lettonnes offrent les possibilités des sports nautiques, de la pêche, de la course d'orientation et d'autres activités touristiques et sportives au grès des saisons.

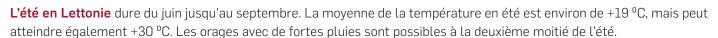
Les bibliothèques, les musées, les théâtres et les cinémas existent que ce soit en villes ou en campagne, en offrant un loisir remplis tous les jours. Plus grande est la ville, plus de possibilités de loisirs y sont disponibles.

10 CLIMAT ET CONDITIONS LO MÉTÉOROLOGIQUES EN LETTONIE

Le climat en Lettonie est influencé par l'océan Atlantique et le continent d'Eurasie, ainsi les conditions climatiques sont assez instables et difficiles à prédire. La Lettonie se trouve dans une zone climatique tempérée, donc toutes les quatre saisons y sont bien distinctes : vous avez la possibilité de vous réjouir d'un vrai hiver avec la neige et le froid, des crues printanières, d'une été chaude et d'un automne pittoresque.

L'hiver en Lettonie dure normalement de mi-décembre jusqu'à la fin de février. Les températures à cette saison peuvent fluctuer de +5 °C jusqu'à même -30 °C. La deuxième moitié d'hiver peut surprendre avec de longues périodes de neige et de froid.

Le début du printemps en Lettonie se varie – le printemps peut commencer soit fin février soit tard en avril. La moyenne de la température tend de se fluctuer du 0 $^{\circ}$ C jusqu'à +15 $^{\circ}$ C.



En automne en Lettonie (septembre, octobre, novembre) la moyenne de la température est de +10 °C en septembre jusqu'à même 0 °C en novembre. Au début de l'automne il y arrive normalement une période de redoux avec la hausse de température même jusqu'à +20 °C. Tout de même, l'octobre ou le novembre peuvent surprendre avec la première neige. Un temps pluvieux est typique à la deuxième moitié de l'automne.

Pour suivre les conditions météorologiques veuillez consulter le site web www.meteo.lv/laiks/.



19 CODE DE LA ROUTE

La circulation à droite, ainsi que les signaux routiers internationaux et la règle de la priorité à droite sont en vigueur en Lettonie. Tout conducteur de véhicule lors de la circulation doit posséder un permis de conduire valable* et les documents d'immatriculation de véhicule, ainsi que des documents ou un autocollant preuve d'un contrôle technique d'Etat du véhicule et d'une assurance en responsabilité civile du propriétaire du véhicule.

La société anonyme de droit public « Direction de la circulation et de la sécurité routières » (« *Ceļu satiksmes drošības direkcija* » – *CSDD*) est responsable de l'immatriculation de véhicules, des examens officiaux de qualification de conducteurs et de la délivrance des permis de conduire (pour plus d'informations veuillez consulter le site web **www.csdd.lv**).

Les dispositions du code de la route sont obligatoires pour tous les participants de la circulation routière – les piétons, les passagers, les conducteurs.

La vitesse maximale autorisée sur les routes de Lettonie est jusqu'au 90 km/h, en agglomérations – 50 km/h. Les passagers de véhicules sont obligés à utiliser les ceintures de sécurité et les sièges d'automobile pour enfants.

Les piétons en dehors des agglomérations et aussi en agglomérations (sur routes ou rues non-illuminées) sont obligés à utiliser des réflecteurs, une veste ou un vêtement à réflecteur ou une lampe de poche.

* Un conducteur étranger est autorisé de conduire un véhicule en Lettonie s'il est aussi titulaire d'un permis de conduire délivré par un pays-membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange avec mention d'une catégorie du permis de conduire conformément à la Convention sur la circulation routière du 1968. Si la mention de la catégorie n'est pas transcrite avec des caractères latins, le conducteur doit présenter une traduction notariée en letton de son permis de conduire. Si le conducteur étranger séjourne en Lettonie pour un an ou plus, l'échange du permis de conduire est obligatoire selon la procédure établie.

20 TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports en commun peuvent être utilisés non seulement pour se déplacer en ville, mais aussi pour voyager en dehors des villes avec des autocars interurbains, des minibus, des trains. Le billet peut être acheté soit avant le voyage à une gare routière ou ferroviaire, soit en véhicule, quand même le prix du billet acheté en véhicule, par exemple, en train, est normalement plus élevé (si, par exemple, il était possible d'acheter un billet à l'avance à la station de départ). Il est possible d'acheter un billet au guichet de la gare routière pas plus tard que 10 minutes avant le départ d'autocar. Il serait souhaitable de s'approvisionner d'une petite monnaie en cas d'achat du billet en véhicule soit si les cartes bancaires ne sont pas acceptées en point de vente de billets. Pour plus d'informations veuillez consulter : www.autoosta.lv (autocars interurbains nationaux et internationaux) et www.pv.lv (société anonyme « Train de passagers » (« Pasažieru vilciens ») est la seule société nationale des transports ferroviaires de passagers divisé en 5 catégories et sous-catégories selon des voies ferroviaires).



La circulation des trains de passagers est assurée par la société anonyme de droit public « Voies ferroviaires de Lettonie » (*« Latvijas Dzelzceļš »*), pour plus d'informations veuillez consulter **www.ldz.lv**.

Les transports en commun de la ville de Riga comprennent les bus, les tramways et les trolleybus. Le prix d'un trajet en transports en commun à Riga est de EUR 1.15. Il est possible d'acheter soit une carte plastique à puce pour utilisation à longue terme, soit un billet en carton pour 1-49 trajets, la durée de 24 heures, 3 ou 5 jours. Les trajets sont à utiliser dans le délai de 12 mois dès l'achat. Ares avoir monté en véhicule, il est nécessaire d'enregistrer le billet (*E-talons*) en l'apposant auprès du lecteur de billets. Le billet peut être activé et complété aux guichets automatiques de billets et les points de vente dans la ville de Riga.

Le prix du billet acheté auprès du conducteur du véhicule s'élève à EUR 2.00.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site web www.rigassatiksme.lv et etalons.rigassatiksme.lv.

21 TÉLÉPHONE, POSTE 21 ET INTERNET

En Lettonie sont accessibles les lignes téléphoniques fixes et la téléphonie mobile. L'indicatif téléphonique international de Lettonie est +371. Pour appeler à l'étranger, faites 00 et l'indicatif téléphonique international du pays respectif.

Il y a trois principaux opérateurs de téléphonie mobile en Lettonie : LMT, TELE2 et BITE. Tous les operateurs offrent des cartes prépayées mobiles : Okarte, Amigo, Zelta Zivtiṇa, Bite.

Lattelecom est le plus gros opérateur de téléphonie fixe en Lettonie.

La connexion à l'internet de votre ordinateur ou téléphone portable permettra d'assurer la communication avec les institutions respectives, votre famille et amis partout dans le monde.

Pour utiliser la connexion internet sans fil (entre autres, dans un café ou lors d'un voyage),

un code d'accès Wi-Fi peut êtreéventuellement nécessaire. Le réseau Wi-Fi peut être choisi dans le menu de l'appareil parmi les réseaux Wi-Fi accessibles. Le Wi-Fi est la possibilité d'utiliser internet sans fil dans votre ordinateur, tablette ou smartphone supportant la technologie Wi-Fi.

Le réseau Wi-Fi gratuit est largement répandu en Lettonie, entre autres, Lattelecom Free, voir www.lattelecom.lv.

Afin de choisir une connexion téléphone ou internet convenable, voir, par exemple www.gudriem.lv.

La Lettonie dispose de 617 bureaux de poste, 1050 boîtes postale pour envoyer une lettre ou une carte postale, en plus, il est possible de recevoir votre colis auprès des 59 stations-service Statoil. La poste offre l'envoi des lettres, des cartes postales, des plis, des colis, ainsi que l'assistance aux paiements variés, y compris les transferts d'argent à l'étranger, notamment, par l'intermédiaire de Western Union.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site web www.pasts.lv.



22 NUMÉROS D'APPEL EN CAS D'URGENCE

Le numéro unique en cas d'urgence du Service national d'incendie et de secours –

112

La police d'Etat -

110

(si une menace est liée à fraude, violence, vol et autres, il faut s'adresser à la police).



Le service de l'aide médicale urgente -

113

(téléphoner en cas si une maladie soudaine ou un trauma portent une menace à la vie).

Consultation de médecins de famille (généralistes) : **66016001** de 18.00 h à 8.00 h les jours ouvrables, 24 heures par jour les weekends et les jours fériés.

Urgences sécurité gaz -

114

Accidents de la route - 67086422

Pour plus d'informations ou de renseignements, veuillez téléphonez aux numéros de renseignements généraux **1188** ou **1189**.

